

DEPARTEMENT  
DES  
YVELINES

-----  
Arrondissement  
de Rambouillet

-----  
Canton de  
Trappes

Tél : 01.30.13.76.00.

**OBJET :**

Signature d'une convention de mise à disposition de la salle de spectacle LE SCARABEE et salle DIABIGUE à l'école élémentaire du Bois de l'Etang le 09 juin 2023



**MAIRIE DE LA VERRIERE**

-----  
DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
AU MAIRE

DECISION N° 052-2023

**REFERENCES :** LES ARTICLES L.2122-21, L2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, LA DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 69 EN DATE DU 18 MAI 2022 PORTANT DELEGATION AU MAIRE, ET VISEE PAR MONSIEUR LE SOUS-PREFET DE RAMBOUILLET, LE 24 MAI 2022.

Monsieur Nicolas DAINVILLE, Maire de la ville de la Verrière,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Considérant**, les missions du service culturel de promouvoir la culture et d'organiser des ateliers dans le cadre de PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif).

**Considérant** la volonté de l'école du Bois de l'Etang de présenter un spectacle de restitution dans le cadre du PACTE 'Exploration Spatiale'.

**Considérant** la demande de l'école du Bois de l'Etang d'occuper la salle de spectacle du Scarabée et la salle DIABIGUE le 09 juin 2023 de 9h à 21h00 afin d'organiser une répétition et une restitution avec les élèves des classes CM1/CM2A et CM1/CM2B de l'école.

**DECIDE :**

**ARTICLE 1 :** Signer la convention de mise à disposition de la salle de spectacle du Scarabée sise 7bis avenue du Général Leclerc à La Verrière (78320), entre la Commune de la Verrière et l'école du Bois de l'Etang – 4 rue Emile Dureuil – 78320 LA VERRIERE.

**ARTICLE 2 :** Dit que le Scarabée mettra à la disposition gracieuse de l'école du Bois de l'Etang le régisseur général du Scarabée, un technicien sonorisateur et un agent de sécurité incendie titulaire du SSIAP 1 en cours de validité le 09 juin 2023.

Fait à La Verrière,

Le 26/05/2023

Le Maire,  
Nicolas DAINVILLE